



Welcome to Pérou



Expéditions - Pérou Ascension de l'Alpamayo (5947m) 17 jours.

- Pour individuels et groupes constitués.
- Lieu : Pérou, Amérique du Sud, Lima, Huaraz.
- Niveau : Comme toute ascension en haute altitude, celles-ci requièrent une excellente condition physique, dû d'une part à l'altitude, mais aussi à la longueur du séjour.
- Dates : juin-juillet. Sous réserve du nombre suffisant de participants.
- Encadrement: 1 guide UIAGM pour deux pour l'ascension de l'Alpamayo. Guide de haute montagne français pour toute la durée du voyage + guide Péruvien diplômé IUAGM.
- Tarif : 4200€ en tout compris sauf l'aérien *(voir rubrique le prix comprend)

✓ Présentation du voyage

La Cordillère Blanche fait partie des plus belles chaînes de montagnes au monde : une collection de sommets élancés et esthétiques! Le parc national du Huascarán créé en 1975, protège ce trésor péruvien de sommets prestigieux de 3 000 à 6 000 mètres : volcan ou pic glaciaire pour des ascensions plus ou moins difficiles au cœur des plus belles montagnes du globe.

L'Alpamayo est une formidable pyramide culminant à 5947 m de glace au cœur du massif de Santa Cruz, le plus au nord de la Cordillère Blanche. Ses formes sont parfaites et exceptionnellement photogéniques, à tel point que les locaux la surnomment non sans fierté "la más bella montaña del mundo". La première ascension date de 1975, oeuvre d'une expédition d'alpinistes italiens menés par Casimo Ferrari.

L'ascension du sommet se déroule à une altitude élevée et oblige à passer plusieurs jours dans des camps situés entre 4500 et 5400m d'altitude.



Ice-fall.com

16 rue des Chardons bleus 05120 l'Argentière la Bessée
Tel: 33 (0)6 51 30 51 21

info@ice-fall.com

www.ice-fall.com



Welcome to Pérou

✓ Programme du voyage

Susceptible d'être modifié en fonction des conditions sur le terrain et la forme des participants.

Jour 1 : Réception à l'aéroport et transfert à l'hôtel
France – Lima (Avion). Repas libre.

Jour 2: Lima-Huaraz 3090m (Bus), nuit en hôtel.

Jour 3 : Journée d'acclimatation – **balade Cordillère Noire.**

Route jusqu'au village de Marcará puis à Purhuay (3100m). Montée progressive de deux heures au belvédère de la Cordillère Noire. Ici nous attend l'une des plus belles vues de la cordillère : à gauche, le Huascarán (6768m), point culminant du Pérou, à droite, le Hualcán (6121m) et le Copa (6180m), les quatre sommets du Nevado Huandoy (6395m). Descente vers Carhuaz en voyant des champs cultivés.

-Nuit à l'hôtel à Huaraz.

Jour 4 : Départ pour le trekking d'acclimatation

Le matin court transfert en transport local vers la vallée Ulta (3700m) d'où nous commençons notre trek. Nous traversons à pied la belle campagne de cette région ou nous découvrons les paysans locaux dans leurs activités du quotidien. Belles vues sur les sommets enneigés comme le Huascarán (6768m), le Huandoy (6354m), le Copa (6188m), le Hualcán (6122m). Devant nous se dressent l'imposant sommet Contrahierbas (6036m), la belle pyramide Ulta (5536m) et la face est du Huascarán. Cette journée se fera sur un rythme doux afin de parfaire notre acclimatation.

-5h de marche

-Dénivelé + 450m

-Distance 10km

-Nuit sous tentes

Jour 5 : Quebrada Ulta 4300m Paso Yanayacu 4830m-Molino 3550m.

Nous remontons la Quebrada Canchahuapampa, à travers des champs de lupins et une forêt de quénous jusqu'à une lagune, puis le col Yanayacu (4850m). Descente dans la quebrada Ichiculta jusqu'au lieu-dit Molino Pampa. Vue splendide sur la face est du Chopicalqui et le Huascarán dans la montée au col de Yanayacu.

-6h30 de marche

-Dénivelé + 700m

-Dénivelé – 1350m

-Distance 14km

-Nuit sous tentes

Jour 6 : Molino Pampa 3550m – Yanama 3450m – Chinguil 3500m.

Montée vers le village de Yanama 3400m puis descente sur la gorge de Colcabamba pour remonter le chemin au village de Chinguil 3550m. Belle vue des Chacaraju et Piramide, aussi Contrahierbas.

-5h de marche

-Dénivelé +800m

-Dénivelé -500m

-Nuit sous tentes

Jour 7 : Chinguil 3500m – Paso Yanagrahirca 4400m – Lag Huecrucocha 4000m.

Montée progressive jusqu'au col de yanagrahirca 4300m. Premières vues sur la face est du Chacaraju, l'un des sommets les plus hardis de la cordillère puis descente tranquille de la Quebrada Quisuar. Installation tout près du lac Huecrucocha 4000m de notre campement.

-7h de marche

-Dénivelé +800m

-Dénivelé -300m



Ice-fall.com

16 rue des Chardons bleus 05120 l'Argentière la Bessée

Tel: 33 (0)6 51 30 51 21

info@ice-fall.com

www.ice-fall.com



Welcome to Pérou

-Nuit sous tentes

Jour 8 : Laguna Huacrucocha 4000m – haut Col de Pucaraju 4600m – Tuctubamba 4200m.

Après le déjeuner, départ pour le col du haut Pucaraju 4650m, de là nous profitons d'une excellente vue de la Quebrada Huaripampa et des sommets enneigés du Tauliraju et Pucaraju 5025m. descente jusqu'à Tuctubamba 4200m et installation du campement.

- 5h de marche
- Dénivelé +600m
- Dénivelé -300m
- Nuit sous tentes

Jour 9 : Tuctubamba 4300m – Col de Punta Union 4750m – Camp Base Alpamayo 4300m.

Nous montons au col de Punta Union d'où la vue est impressionnante sur la Quebrada Santa Cruz, les lagunes de Jatuncocha, Taullicocho et les sommets enneigés des Tauliraju, Rinrijirca 5810m, Artesonraju 6025m et Paria 5600m. Descente et traversée jusqu'à Arhuaycocha 4300m et installation du campement.

- 7h de marche
- Dénivelé +450m
- Dénivelé - 400m
- Nuit sous tentes

ALPAMAYO 5947m

L'Alpamayo a été déclaré « la montagne la plus belle du monde » lors d'un concours de photos qui eut lieu à Munich en 1966. Depuis lors, il représente l'objectif de nombreux grimpeurs avec sa pyramide parfaite de neige et de glace qui attire. C'est une escalade en couloirs de glace qui conduisent au sommet avec des pentes de 55° à 60°. Sont nécessaires une bonne acclimatation et l'expérience de la pratique de l'escalade en couloir de neige et glace. Il y a 400m de parois à escalader.

Difficulté : D (Difficile)

Jour 10 : Journée libre – Repos – Préparation ascension Alpamayo.

Jour 11 : campo base Alpamayo 4300m – Campo 1 à 5400m.

Très tôt départ en direction du glacier sud de l'Alpamayo par une moraine rude en suivant un petit sentier raide et pentu. Le début du glacier est facile avec présence de crevasses. Possibilités d'installer des cordes fixes dans les derniers mètres avant d'atteindre le col. Installation du campement.

-Nuit sous tentes

Jour 12 : Ascension Alpamayo 5947m – Campo 1 à 5400m.

Nous descendons le glacier pour atteindre le début de la paroi en empruntant la voie Ferrari considérée comme la voie normale. Il y a près de 400m à escalader avec des passages à 50°-60° et quelques passages à 65°. La paroi se termine par une arête fine qui conduit au sommet.

Descente en rappel et retour au camp 1 du col Alpamayo.

-Nuit sous tentes

Jour 13 : Campo 1 à 5400m – Campo base 4300m.

A la première heure, retour au camp de base Arhuaycocha.

-Nuit sous tentes

Jour 14 : Retour vallée.

Descente à Cashapampa 2900m et retour en bus à Marcará.

Jour 15 : journée sécurité, mauvais temps.

Jour 16 : Huaraz – Lima.

Bus pour Lima

Jour 17 : Lima – France.



Ice-fall.com

16 rue des Chardons bleus 05120 l'Argentière la Bessée

Tel: 33 (0)6 51 30 51 21

info@ice-fall.com

www.ice-fall.com



Welcome to Pérou

Remarques

Les ascensions de la Cordillère Blanche sont différentes de celles de l'Himalaya et des Alpes européennes. La Cordillère Blanche possède des sommets élevés dont l'accès est facile. Des jours d'approche pour atteindre le cœur de la montagne, comme dans l'Himalaya, ne sont pas nécessaires. Dans la Cordillère Blanche, on réussit à gagner une altitude élevée en peu de temps.

En conséquence il faut veiller tout particulièrement à une bonne acclimatation pour éviter les problèmes d'altitude, c'est-à-dire le mal aigu des montagnes. La plupart des ascensions se font dans la journée à partir des camps de base ou à partir des refuges Andins. Cependant les montagnes qui dépassent les 6000m requièrent des camps d'altitude. Les températures en montagne changent de façons drastiques entre le jour et la nuit. Au-delà des 5000m elles varient entre -5°C et -20°C. Cependant, dès que le soleil est là, les températures peuvent atteindre les 25°C, mais cela est différent pour les faces sud des montagnes qui restent froides toute la journée.

✓ **Pendant le voyage !**

Les participants sont confrontés dans une expédition à un environnement hostile du fait de l'éloignement, du froid, des intempéries, de l'inconfort, qui peut être générateur de stress. La fatigue peut être à l'origine de troubles de l'humeur et des comportements relationnels. Chacun doit donc faire preuve de bonne humeur, de tolérance et de respect non seulement envers les membres de l'expédition mais aussi envers l'équipe locale. Vous devrez arriver en forme au départ, tant physiquement que moralement, et faire preuve de vigilance pour prévenir les situations conflictuelles.

✓ **Niveau technique**

Le trekking ne présente pas de difficultés techniques particulières, si ce n'est le passage au camp 1 de l'Alpamayo, où nous poserons quelques cordes fixes. Vous devez être capable de descendre en rappel sur des pentes à 40° au moins.

L'ascension de l'Alpamayo demande une très bonne technique de cramponnage, dans des pentes à 50° en moyenne. Votre guide sera là pour vous coacher et vous assurer. Vous devez pratiquer l'alpinisme régulièrement. Nous vous demanderons une liste de courses.

✓ **Niveau physique**

Comme toutes les ascensions en haute altitude, celles-ci requièrent une excellente condition physique, dû d'une part à l'altitude, mais aussi à la longueur du séjour et au fait de faire deux ascensions. Entraînez vous longtemps à l'avance, n'arrivez pas épuisé par votre travail en début de séjour. Ce point là est important pour la réussite de votre acclimatation.

✓ **Modification de programme**

L'imprévu est une composante des voyages, nul n'est à l'abri de l'humeur des douaniers, de parcours modifié dû à des glissements de terrain, de conditions météo capricieuses... des retards peuvent intervenir et nous ne pourrions en être tenus pour responsables. Notre objectif est de faire le maximum pour rendre votre voyage le plus agréable possible.



Ice-fall.com

16 rue des Chardons bleus 05120 l'Argentière la Bessée
Tel: 33 (0)6 51 30 51 21

info@ice-fall.com

www.ice-fall.com



Welcome to Pérou

✓ **L'encadrement du voyage**

Un guide de haute montagne français de l'équipe Ice-fall. Son rôle est de veiller au bon déroulement du trekking et des ascensions, de vous assister en tant que guide durant les étapes techniques et l'ascension. Il représente Ice-fall durant votre voyage. Partez l'esprit tranquille. Ce guide sera secondé par un guide péruvien UIAGM durant toute la durée de l'ascension. Une équipe locale de porteurs, muletiers et cuisinier nous accompagne durant le trekking.

✓ **Durée du séjour**

17 jours dont 15 jours de marche et d'andénisme

✓ **Rendez vous**

A l'aéroport de Lima (horaire à définir). Nous viendrons vous chercher sur place.

✓ **Hébergement**

Hôtel *** à Lima et Huaraz en chambre double et sous tente pendant le trek et les ascensions.

✓ **Nourriture**

Achetée sur place et préparée par notre cuisinier local.

✓ **Portage**

Pendant le trek les affaires sont transportées par des animaux de bât. Puis 1 porteur pour 2 participants pendant les montées au camp de base pour tout le matériel collectif. Néanmoins chacun devra porter ses propres affaires, ainsi qu'une partie du matériel collectif.

✓ **Formalités pour un adulte titulaire d'un passeport Français**

Passeport d'une validité minimale de 6 mois à partir de la date de demande.

Pas de visa, pour un séjour touristique inférieur ou égal à six mois, le passeport en cours de validité suffit. Il n'est pas nécessaire de demander un visa auprès du consulat péruvien. A la frontière péruvienne, Migraciones vous accordera un visa allant de 1 à 6 mois. Le visa maximum est de 183 jours.

En cas de transit par les USA, il est obligatoire de présenter un passeport à lecture optique. Sans ce passeport, vous ne pourrez pas embarquer.



Ice-fall.com

16 rue des Chardons bleus 05120 l'Argentière la Bessée
Tel: 33 (0)6 51 30 51 21

info@ice-fall.com

www.ice-fall.com



Welcome to Pérou

✓ **Le matériel personnel**

La liste complète vous sera fournie lors de l'inscription ou avant sur demande.

✓ **Le Pérou**

Population : 27,5 millions d'habitants.

- ▲ Superficie : 1 285 216 km².
- ▲ Monnaie : le Nuevos Soles – 1€ = 3,29420 Nuevos Soles - Prendre des dollars américains en espèces. Utilisation possible d'une carte bancaire internationale à Lima.
- ▲ Capitale : Lima.
- ▲ Villes principales : Arequipa, Lambayeque, Trujillo, Chiclayo, Callao, Chimbote, Piura, Cuzco, Huancayo, Iquitos, Sullana, Pucallpa.
- ▲ Point culminant : Nevado Huascarán (6768 m).
- ▲ Chaînes montagneuses : Cordillère des Andes.
- ▲ Langues : espagnol, quechua, aymara.
- ▲ Religions : catholiques (95%), autres (5%).
- ▲ Régime politique : démocratie présidentielle.
- ▲ Chef d'Etat : Alan Garcia Perez.

✓ **Décalage horaire**

Le décalage horaire avec le Pérou est de -6h par rapport à la France. Quand il est 12h00 en France, il est 6h00 au Pérou. En été, déduire 1 heure.

✓ **Electricité**

Il s'agit de courant 220 volts. Bien que la majorité des prises soient hybrides, nous vous conseillons de vous munir d'un adaptateur universel.

✓ **Huaraz**

Perchée à 3091 m d'altitude au cœur de la région d'Ancash, souvent comparé à la "Suisse sud-américaine", Huaraz représente le point de départ idéal pour les ascensions des cordillères Blanche et Huayhuash. Nichée dans le Callejon de Huaylas, ses 121000 habitants fourmillent dans une ville entièrement reconstruite suite à un tremblement de terre qui détruisit la totalité de la cité. Aujourd'hui rebâtie sur le modèle américain, alliant modernisme et tradition régionale, la bien nommée "Katmandou des Andes" offre chaque jour un petit marché pittoresque, quelques stands d'artisanat typiques, baignant dans une incroyable atmosphère de haute-montagne.

✓ **Parc National de Huascarán**

Très accidenté, à une altitude oscillant généralement entre 500 et 6768 m, le Parc National du Huascarán arbore fièrement le nom du plus haut sommet péruvien. Créé en 1975 dans le but de protéger une faune et une flore uniques au monde, paradis des camélidés sud-américains, des lamas, des vigognes, des condors, et des alpagas, le territoire se déploie sur une superficie de 340 000 ha, au sein



Ice-fall.com

16 rue des Chardons bleus 05120 l'Argentière la Bessée
Tel: 33 (0)6 51 30 51 21

info@ice-fall.com

www.ice-fall.com



Welcome to Pérou

duquel la célèbre fleur Puya de Raimondi culmine jusqu'à 10 m de hauteur. Berceau de la culture Chavin, l'une des plus importantes civilisations pré incas, le site, déclaré Réserve biologique et Patrimoine naturel de l'Humanité Unesco, foisonne de trésors archéologiques de grand intérêt national.

✓ **Le climat**

La période idéale pour l'andinisme est l'hiver, de juin à août. Les orages sont quasiment inexistantes et le temps y est généralement stable et sec. Néanmoins, il peut y avoir des vents très violents, empêchant toute ascension. L'après-midi, le ciel se couvre souvent avec les cumulus bourgeonnant et une averse est toujours possible vers le soir. L'isotherme 0° se situe vers 4800 m environ et l'on peut trouver des températures de 20° à 6000 m sans vent. Les contrastes de température entre le jour et la nuit sont très élevés, les nuits peuvent être glaciales avec des températures de - 20° régulièrement. De plus à cette latitude, la durée du jour équivaut à celle de la nuit.

✓ **Les conditions sanitaires**

Consultez l'Institut Pasteur.

La vérification des formalités sanitaires auprès des ambassades est sous votre responsabilité.

Les vaccins contre l'hépatite A et la typhoïde sont recommandés.

Consulter votre médecin traitant avant le départ, si problème cardiaque notamment. Il vous conseillera pour faire votre trousse à pharmacie.

Les conditions sanitaires au Pérou sont correctes.

- Eviter de se restaurer dans les lieux d'apparence trop populaire, les conditions d'hygiène laissant en général à désirer dans cette catégorie de restaurants.

- Prendre un répulsif contre les insectes dans les zones situées en-dessous de 1 500 mètres d'altitude.

- L'hépatite et la dysenterie sont endémiques. Il faut donc observer des consignes d'hygiène élémentaires, en particulier s'abstenir de boire de l'eau courante et éviter de manger des fruits et légumes crus sur les marchés.

En cas de soins sur place, à Lima, les cliniques et les hôpitaux privés sont bien équipés, et les médecins, souvent formés en Europe ou aux Etats-Unis, en général de très bon niveau. Mais il est obligatoire de régler les soins dès l'entrée dans le centre de soin. Prévoyez une assurance couvrant les frais médicaux et de rapatriement sanitaire.

✓ **Le transport aérien**

Vols internationaux réguliers, en classe économique. Plusieurs compagnie proposent cette destination, voici quelques suggestions. Air France, Américan Airlines, KLM, le prix des billets aller/retour varie de 900 à 1200€.

✓ **Les pourboires**

Contrairement à la France, le pourboire reste encore très présent en Amérique Latine.

Indépendant du niveau de salaire, le pourboire est considéré comme un signe d'appréciation par votre chauffeur et votre accompagnateur, deux acteurs fondamentaux de votre voyage. Comptez environ 1 à 2 € par personne et par jour pour votre



Ice-fall.com

16 rue des Chardons bleus 05120 l'Argentière la Bessée

Tel: 33 (0)6 51 30 51 21

info@ice-fall.com

www.ice-fall.com



Welcome to Pérou

accompagnateur, et 1 € par personne et par jour pour votre chauffeur. Lors de vos activités quotidiennes (hôtels, restaurants, visites, sorties...) le personnel péruvien auquel vous aurez affaire espère une légère gratification.

✓ **Cartographie /Bibliographie**

- Alpenvereinskarte – Cordillera Blanca – Nord (Peru) – 0/3a – 1/100 000
- Alpenvereinskarte – Cordillera Blanca – Sud (Peru) – 0/3b – 1/100 000
- Sommet Incas, les plus belles courses des Andes centrales – Edition Glénat.

✓ **Liens Utile**

- Ambassade du Pérou en France. www.amb-perou.fr
- Ambassade de France au Pérou / email : france.culturel@computextos.com.pe
- Affaires étrangères du Pérou / www.rree.gob.pe
- Un site pratique et sûr pour tout connaître de votre destination avant de partir: informations de dernières minutes, sécurité, formalités de séjour, transports et infos santé. www.diplomatie.fr
- Les dernières actus 24h/24 avec France 24 / www.france24.com/fr/category/tags-articles/peru

✓ **Les avantages Ice-fall**

- L'encadrement par un guide de haute montagne Français pendant toute la durée du voyage + un guide supplémentaire Péruvien pour deux clients **pendant l'ascension de l'Alpamayo**.
- Location du matériel technique Alpinéo/Petzl (crampons, piolets, baudriers, casques), voir fiche d'inscription.
- l'emploi de porteurs (1 pour 2 participants) pour les camps d'altitude et d'animaux de bât pour le trek et les camps de base.

✓ **Conseil**

Entre simplicité, chaleur et respect : le tutoiement est de rigueur au Pérou, sauf à l'égard des personnes âgées ou des gens de loi, qu'il convient de désigner par le terme "Jefe" (chef). Jovials et chaleureux, les Péruviens sont des gens simples, adeptes du premier degré et réfractaires à toute complication de langage. Par exemple, un "ce n'est pas mal", plutôt positif en français, pourra être compris comme étant "presque mal" au Pérou. Préférez donc toujours les expressions directes et claires. Par ailleurs, le surnom "El Gringo", utilisé pour vous désigner, est très répandu et n'a aucune connotation américaine ou péjorative. La bise - une seule fois sur la joue droite - est également d'usage entre homme et femme.

- ▲ *Photographie* : ne jamais photographier un Péruvien sans lui demander son autorisation, prendre un cliché pouvant revenir à lui ôter son âme. Bien entendu, les Indiens très bien habillés, adossés à leurs fidèles lamas, ne sont là que pour ça.
- ▲ *Superstitions* : des monticules de pierres, parfois impressionnants, jonchent les routes aux abords du passage des cols. Tradition péruvienne, il est en effet d'usage d'y déposer un petit roc.
- ▲ *Sur la route* : originalité locale, le clignotant n'est que très peu utilisé en voiture. Il lui sera toujours préféré le bras, qu'il soit dirigé vers le bas pour tourner à gauche, élevé dans les airs pour virer à droite, ou adressé sur le côté pour effectuer un arrêt.
- ▲ *A table !* : il est fréquent d'emporter son plat au restaurant lorsque l'appétit manque pour le terminer. Pas de fierté ou de pudeur mal venue, les restes de votre déjeuner feront toujours le bonheur de quelqu'un de nécessiteux dans la rue.



Ice-fall.com

16 rue des Chardons bleus 05120 l'Argentière la Bessée
Tel: 33 (0)6 51 30 51 21

info@ice-fall.com

www.ice-fall.com



Welcome to Pérou

- ▲ *Petit bémol* : attention au vol ; près des villages, ne laissez pas traîner vos affaires. Celles-ci sont toujours des objets de convoitise pour les Indiens qui sont très pauvres ou pour les muletiers. En ville, attention également en vous baladant de ne pas attirer l'attention des pickpockets en laissant voir votre porte feuille, vos bijoux...

✓ **Tarif**

4200€ en tout compris (sauf l'aérien)
Départ garanti dès 3 personnes

✓ **Le prix comprend***

-Hébergement : en ville (en chambre double)

Dans un hôtel *** à Lima et à Huaraz avec petit déjeuner.

-Transport :

En taxi à Lima et Huaraz

En bus de ligne Cruz del Sur Lima – Huaraz – Lima.

En véhicule privé depuis Huaraz sur les différents sites.

-Personnel d'accompagnement et mis à disposition :

1 guide Français UIAGM pour la durée du voyage.

1 guide local Péruvien Francophone UIAGM pour l'ascension de l'Alpamayo.

1 guide local Péruvien UIAGM supplémentaire au de la de 4 participants.

Prêt possible du matériel technique individuel (crampons, baudrier, piolets, casque, poignée d'ascension, système frein, mousquetons).

1 caisson Hyperbare pour l'ascension de l'Alpamayo.

1 téléphone satellite (réservez exclusivement comme moyen d'alerte).

1 cuisinier, toute l'alimentation et l'équipement complet de cuisine.

1 aide cuisinier.

1 porteur pour 2 participants.

Muletier et animaux de bât pour les marches d'approche aux camps de base.

✓ **Le prix ne comprend pas**

Le billet d'avion pour se rendre sur place.

Les taxes d'aéroport.

Les repas à midi et le soir à Lima et Huaraz.

Les pourboires au personnel d'accompagnement.

✓ **Bagages et effet personnel**

Vous devez conditionner l'ensemble de vos affaires en 2 sacs : 1 sac à dos et 1 grand sac de voyage souple.

1 - Le sac à dos :

Sac à dos de randonnée d'une capacité de 50-60 litres environ, il vous sera utile pour le transport de vos affaires personnelles durant la journée. Il vous servira aussi en tant que bagage à main lors de vos déplacements pour toutes vos



Ice-fall.com

16 rue des Chardons bleus 05120 l'Argentière la Bessée

Tel: 33 (0)6 51 30 51 21

info@ice-fall.com

www.ice-fall.com



Welcome to Pérou

affaires fragiles (appareil photo), de valeur (lorsque votre hébergement ne dispose pas de coffre-fort) et pour vos éventuels médicaments. Il sera en cabine lors des transports aériens. Généralement, le poids des bagages cabine est limité à 10 kg par personne.

2 - Le grand sac de voyage souple :

Il doit contenir le reste de vos affaires. Vous le trouverez chaque soir. Il sera transporté par des porteurs et/ou des animaux et/ou des véhicules. Vous devrez avant votre départ avoir des étiquettes, qui vous permettront d'identifier vos bagages avec vos nom et adresse, et faciliteront le regroupement des sacs aux arrivées à l'aéroport. Il sera en soute lors des transports aériens. Le poids des bagages en soute vous sera indiqué sur votre convocation ou billet mais il est normalement de 20 kg maxi.

Nos recommandations :

Enregistrez en bagage en soute le maximum de choses et ne conservez dans votre bagage à main que ce qui est absolument indispensable à votre voyage. Equipez-vous pour l'avion de votre tenue de randonnée, et de vos affaires de première nécessité (en cas de problème d'acheminement de vos bagages). Merci de noter que les contrôles de sécurité sont devenus très stricts aux aéroports : mettez les couteaux, ciseaux, limes à ongles et piles de rechange dans votre sac de soute.

Quels sont les produits liquides interdits en cabine ?

Les liquides, aérosols, gels et substances pâteuses : eau minérale, parfums, boissons, lotions, crèmes, gels douche, shampoings, mascara, soupes, sirops, dentifrice, savons liquides, déodorants... sauf s'ils sont rangés dans un sac en plastique transparent fermé, d'un format d'environ 20 cm x 20 cm (type sachet de congélation) et qu'ils sont conditionnés dans des flacons ou tubes de 100 ml maximum chacun. Un sachet peut contenir plusieurs tubes, flacons,...

Quelles sont les exceptions autorisées en cabine ?

Les médicaments liquides (insuline, sirops...) : vous pouvez les emporter en cabine à condition de présenter aux agents de sûreté une attestation ou une ordonnance à votre nom. Il n'y a aucune restriction pour les médicaments solides (comprimés et gélules). Les aliments liquides pour bébés : il n'y a pas de restriction sur ces produits. Pensez à prendre des contenants qui se referment : il pourra en effet vous être demandé de goûter ces aliments !

Particularités Bagages

Il est possible de laisser un bagage sur place à votre arrivée à Lima et Huaraz, contenant des vêtements superflus pour l'ascension, et des affaires propres pour votre retour (prévoir un sac vide avec cadenas).

Vêtements

- * 1 paire de gants de haute montagne + 1 paire de moufles chaudes
- * 1 chapeau de soleil ou casquette + bonnet + cagoule en "fibre polaire"
- * 1 chemise ou sous pull en "fibre polaire" fine
- * 1 veste en "fibre polaire" genre Polartec 200 ou Windstopper ou Windpro.
- * 1 veste en duvet chaud, confort au camp
- * 1 ensemble veste et pantalon imperméable type Goretex
- * 1 ensemble (haut et bas) de sous-vêtements en Capilène (Patagonia), Dryflo (Lowe Alpine), Light Effect (Odlo) etc...



Ice-fall.com

16 rue des Chardons bleus 05120 l'Argentière la Bessée
Tel: 33 (0)6 51 30 51 21

info@ice-fall.com

www.ice-fall.com



Welcome to Pérou

- * 1 pantalon de trekking
 - * 1 pantalon en "fibre polaire" stretch (facultatif, confort)
 - * 1 paire de chaussures de grande randonnée, montantes, tenant bien la cheville, semelles type Vibram, imperméables
 - * 1 paire de chaussures de haute montagne, très chaudes, imperméables et cramponnables, **SCARPA PHANTOM 6000** ou (Spantik-La Sportiva) pour le confort. **Indispensable pour l'ascension**
 - * 2 paires de chaussettes chaudes (laine ou laine et soie)
 - * Chaussettes de marche => éviter les chaussettes type "tennis" (coton), très longues à sécher et risque élevé d'ampoules ; préférer celles à base de Coolmax par exemple.
 - * T-shirts => éviter le coton, très long à sécher ; préférer t-shirts manches courtes en Capilène (Patagonia), Dryflo (Lowe Alpine), Light Effect (Odlo) etc...
 - * 1 paire de guêtres
 - * 1 cape de pluie (facultatif)
 - * 1 short ou bermuda de marche
 - * 1 paire de chaussures de jogging et/ou sandales
- Vous devez apporter le plus grand soin au choix de l'équipement concernant vos pieds et vos mains, la solution est souvent une combinaison de couches successives mais attention vous ne devez pas être comprimé. Economiser sur ce chapitre c'est courir le risque de gelures.

✓ Equipement technique

PETIT MATERIEL

- * 2 paires de lunettes de glacier (avec coques latérales)
- * 1 masque de ski (indispensable dans le mauvais temps et par grand vent)
- * 1 lampe frontale + piles et ampoule de rechange
- * 1 couteau multi-usage + briquet
- * 1 thermos + une gourde
- * nécessaire de toilette léger
- * crème solaire haute protection
- * crème protectrice pour les lèvres
- * 1 "buff" (tour de coup léger protégeant bien la gorge des refroidissements intempestifs)
- * Chauffettes (facultatif)

MATERIEL TECHNIQUE

- * 2 piolets techniques, courts, de traction (**Loc possible Ice-fall**)
- * 1 paire de bâtons de ski télescopiques
- * 1 paire de crampons + antibott pré réglés (obligatoire) (**Loc possible Ice-fall**)
- * 1 baudrier avec jambes réglables (**Loc possible Ice-fall**)
- * 1 poignée d'ascension type Petzl (**Loc possible Ice-fall**)
- * 1 descendeur type réverso Petzl (**Loc possible Ice-fall**)
- * 4 mousquetons à vis larges (**Loc possible Ice-fall**)
- * 1 casque léger d'alpinisme (**Loc possible Ice-fall**)



Ice-fall.com

16 rue des Chardons bleus 05120 l'Argentière la Bessée
Tel: 33 (0)6 51 30 51 21

info@ice-fall.com

www.ice-fall.com



Welcome to Pérou

Couchage

- * sac de couchage pouvant aller -20°C en moyenne, en température dite "confort"
- * couverture de survie solide
- * matelas isolant type Thermarest, adapté aux hautes altitudes pour les ascensions (matelas type Karimat + petite mousse seront fournis lors du trek)
- * drap de duvet (facultatif)

Pharmacie personnelle

- * Vos médicaments habituels
 - * Vitamine C ou polyvitamine
 - * Biafine : pour les coups de soleil et les brûlures
 - * Médicaments contre la douleur : paracétamol de préférence
 - * Anti-diarrhéique (type Imodium...)
 - * Antiseptique intestinal (type Ganidan...)
 - * Traitement antibiotique à large spectre : prévoir 8 jours de traitement (sur prescription médicale)
 - * Pommade anti-inflammatoire
 - * Collyre (poussière, ophtalmie) et crème antibiotique pour les yeux
 - * Pastilles purifiantes pour l'eau (Hydroclonazone, Micropur)
 - * Bande adhésive élastique (Elastoplast) efficace en prévention des ampoules...
 - * Jeu de pansements adhésifs + compresses désinfectantes
 - * Double peau (SOS Ampoules de marque Spenco, disponible en magasins de sport, en pharmacie, parapharmacie...)
 - * Traitement pour rhume et maux de gorge (pastilles)
 - * Diamox, diurétique léger (sur prescription médicale)
- Rappel : crème solaire haute protection (peau et lèvres)

Pharmacie collective

Une pharmacie collective complémentaire fournie par l'agence et adaptée à votre voyage est placée sous la responsabilité de votre guide.



Ice-fall.com

16 rue des Chardons bleus 05120 l'Argentière la Bessée
Tel: 33 (0)6 51 30 51 21

info@ice-fall.com

www.ice-fall.com



Welcome to Pérou

✓ BULLETIN D'INSCRIPTION

VOUS

NOM.....Prénom.....Date de naissance.....
Adresse.....
Code postalVille..... Pays
Tél Dom Portable..... Courriel
N° tel où vous joindre 7 jours avant le départ (si différent du/des précédents)
Pour les séjours à l'étranger,
N° Passeport:....., Délivrée le:....., Préfecture de:....., Expiration:.....

CONTACT

Personne à prévenir en cas d'accident: Mr/Mme....., Tel:....., Courriel:.....
Adresse:

VOTRE SEJOUR: Voyage au Pérou, Ascension de l'Alpamayo (5947m).

Départ le Retour le OU Rendez vous le à l'aéroport de Lima
Niveau: Ascension de la Directe Française (D), sommet de l'Alpamayo (5947m), trekking d'acclimatation de 8 jours.
Votre niveau d'expérience:

PRIX: 4200€

Assurances (vous devez obligatoirement posséder une assurance assistance / rapatriement)

OUI vous en possédez une: merci de compléter les champs suivants :

Nom de votre assurance....., N° de contrat....., Tel Assistance 24/7.....

NON, vous n'en possédez pas, nous vous proposons notre assurance Europ'Assistance à 2% du prix du séjour (Conditions de vente de l'assurance sur demande)

Table with 2 columns: Description and Price (€). Rows include: 1/ Annulation 3,5 % du prix du séjour, 2/ Rapatriement 2 % du prix du séjour, Multirisque, Interruption de séjour (1+ 2) 5,5 % du prix du séjour, TOTAL, Acompte de 30% (à l'inscription), Reste dû (1 mois avant le départ).

Chèque d'acompte l'ordre d'Ice-fall.com.

Une confirmation d'inscription, les plans d'accès ainsi que votre facture globale vous seront adressés par courriel à réception de votre fiche et de votre acompte.

"J'ai pris connaissance des renseignements détaillés figurant sur la fiche technique et je les accepte totalement. Je suis pleinement conscient que durant ce séjour, je peux courir certains risques inhérents à la nature même de ce stage et je les accepte en toute connaissance de cause."

Signature: Fait à Le

A retourner à l'adresse ci-dessous ou par mail.



Ice-fall.com

16 rue des Chardons bleus 05120 l'Argentière la Bessée
Tel: 33 (0)6 51 30 51 21

info@ice-fall.com

www.ice-fall.com



Welcome to Pérou

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Art.211-3 à 211-11 Du décret n° 2009-1650 du 23 décembre 2009 en application de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques
Contrat de vente de voyages et de séjours.

Article R211-3

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article [L. 211-7](#), toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles [1369-1 à 1369-11](#) du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article [L. 141-3](#) ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'Union mentionnées au deuxième alinéa de l'article [R. 211-2](#).

Article R211-4

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article [R. 211-8](#) ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles [R. 211-9](#), [R. 211-10](#) et [R. 211-11](#) ;
- 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles [R. 211-15](#) à [R. 211-18](#).

Article R211-5

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles [1369-1 à 1369-11](#) du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article [R. 211-8](#) ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article [R. 211-4](#) ;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles [R. 211-9](#), [R. 211-10](#) et [R. 211-11](#) ;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
- 20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article [R. 211-4](#) ;
- 21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article [L. 211-12](#), il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article [R. 211-4](#), l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10

Dans le cas prévu à l'article [L. 211-14](#), lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit



Ice-fall.com

16 rue des Chardons bleus 05120 l'Argentière la Bessée

Tel: 33 (0)6 51 30 51 21

info@ice-fall.com

www.ice-fall.com



Welcome to Pérou

informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
-soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article [R.211-4](#).

Article R211-12

Les dispositions des articles [R.211-3](#) à [R.211-11](#) doivent obligatoirement être reproduites sur les brochures et les contrats de voyages proposés par les personnes mentionnées à l'article [L.211-1](#).

Article R211-13 L'acheteur ne peut plus invoquer le bénéfice de la clause prévue au 20° de l'article [R.211-6](#) après que la prestation a été fournie.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

En référence au code du tourisme – loi du 22 juillet 2009 (décrets parus au J.O le 23 décembre 2009)

INSCRIPTION ET MODE DE PAIEMENT :

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion à notre association et à nos conditions générales. Toute inscription doit être remplie et signée par le participant en double exemplaire, accompagnée d'un acompte de 30 % ajouté des assurances choisies. La réception de cet acompte n'implique la réservation que dans la limite des places disponibles. En cas d'acceptation, nous vous ferons parvenir une facture valant confirmation. Le solde devra être réglé 30 jours avant la date du départ. En cas d'inscription à moins de 30 jours du départ, la totalité sera versée dès la demande de réservation. Nous n'accusons pas réception des soldes. La cotisation annuelle est incluse.

PRIX :

Le client reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives aux voyages qu'il a choisis, grâce à notre brochure et fiches techniques, qui lui ont été fournies préalablement à la remise de la facture. Nous mentionnons dans nos fiches techniques ce qui est compris et ce qui ne l'est pas. De façon générale, les taxes d'aéroport, les frais de vaccins, de visas, les boissons, les visites de sites et le matériel personnel ne sont jamais compris dans le prix, sauf mention écrite. Toute modification des taux de change, des transporteurs ou autres prestataires de services peut entraîner le réajustement des prix publiés et ce jusqu'à 30 jours du départ. Prix établis sur la base du cours des changes, des tarifs aériens et des prestations au sol connus à ce jour et susceptibles de réajustement au plus tard 30 jours avant votre départ.

INFORMATION APRES INSCRIPTION :

Vous recevrez une facture valant confirmation de voyage. 10 jours au plus tard avant votre départ, vous recevrez un dossier de voyage comportant tous les renseignements utiles et indispensables pour effectuer votre séjour. (Heures et lieux exacts de rendez-vous, moyens d'accès pour se rendre au rendez-vous, coordonnées des représentants locaux, possibilités de co-voiturage...).

FORMALITES ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES :

Vous devez nous communiquer obligatoirement : vos noms, prénom(s) et date de naissance tels qu'ils figurent sur le passeport ou la CNI (si la destination le permet) que vous emporterez lors de votre voyage. Ice-Fall.com communique les formalités douanières et sanitaires pour les ressortissants français. Les personnes de nationalité étrangères doivent s'informer auprès des ambassades et consulats compétents. Il appartient à tous les participants de vérifier qu'ils soient en possession de tous les documents de voyages (pièces d'identité et éventuellement carnets de vaccination) en conformité avec les informations fournies par Ice-Fall.com et confirmées par les organismes officiels. Nous vous conseillons de consulter le site du ministère des affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs> ainsi que le site www.sante.gouv.fr (Ministère de la Santé), www.who.int/fr (OMS), sur les risques sanitaires du pays de destination.

RESPONSABILITE :

Conformément à l'art. L211-16 du code du tourisme, Ice-Fall.com est responsable du bon déroulement des prestations achetées tel que prévu lors de la conclusion du contrat. Toutefois Ice-Fall.com ne pourra être tenu pour responsable des conséquences de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des prestations si celles-ci sont imputables au participants lui-même, tel que : non présentation de pièces d'identité et/ou sanitaires ou périmées ou d'une durée de validité insuffisante et non conformes aux indications figurant sur nos fiches techniques ; soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger, soit en cas de force majeure.

Seules sont considérées comme contractuelles, les prestations mentionnées sur les fiches techniques remises au moment de l'inscription. Si nous nous trouvons dans l'impossibilité de fournir une partie des engagements prévus, nous ferions tout notre possible pour vous proposer des prestations équivalentes.

Aérien : les conditions de transport des compagnies aériennes sont régies par les conventions de Varsovie et Montréal. Les compagnies aériennes peuvent être amenées à modifier les horaires, itinéraires ou aéroport de départ ou d'arrivée. Les heures indiquées ne sont donc pas garanties, car le transporteur peut, en cas de nécessité, substituer un transporteur, par un autre, modifier ou supprimer les escales prévues. Nous vous communiquerons les changements qui pourraient avoir lieu avant votre départ. En cas de difficulté, encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards, pannes, perte ou vol de bagages, « surbooking », la réclamation est à envoyer directement à la compagnie aérienne mais nous pouvons vous assister pour intervenir auprès de la compagnie. Pour votre préacheminement, nous vous recommandons de prévoir des délais suffisants, car si vous ratiez votre vol aller, toutes les réservations suivantes (retour et pass compris) seraient annulées sans remboursement possible. Nous vous conseillons d'acheter des vols modifiables et remboursables.

PARTICULARITES DE NOS SEJOURS ET VOYAGES : Vu le caractère sportif de nos voyages et séjours ; nous ne pouvons être tenus pour responsables et redevable d'aucune indemnité, en cas de changement de dates, d'horaires ou d'itinéraires prévus, en particulier si ces modifications proviennent d'événements imprévus ou de circonstances impérieuses, impliquant la sécurité des voyageurs. Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par l'encadrement. Nous ne pouvons être tenus pour responsables des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. L'encadrement reste le seul juge durant le séjour de modifier le programme prévu en fonction des conditions météorologiques et de la montagne, de la forme des participants ; des acquis techniques. Il pourra alors être proposé un itinéraire différent ou un autre massif, les frais supplémentaires occasionnés resteront à la charge du client.

MODIFICATIONS DURANT LE VOYAGE :

L'association agissant en qualité d'intermédiaire entre, d'une part, le client et les prestataires de services d'autre part, (transporteurs, hôteliers, affrèteurs, agences locales ; etc..) ne saurait être confondue avec ses derniers qui, en tout état de cause, conservent leur responsabilité propre. Si les dates aller et retour de votre voyage sont modifiées, en raison d'une perturbation du transport aérien, nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsable et vous demanderons une participation aux frais supplémentaires réel occasionnés. Si nous nous trouvons dans l'impossibilité de fournir une partie des engagements prévus, nous ferions tout notre possible pour les remplacer par des prestations équivalentes. Nous pouvons être amenés, lorsque les circonstances nous y contraignent, à substituer un moyen de transport à un autre, un hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions, sans que ces modifications exceptionnelles donnent lieu à une quelconque indemnisation ; l'acheteur ne pourra les refuser sans motifs valables.

ANNULATION - MODIFICATIONS :

De votre part : Toute annulation de votre part avant le départ doit nous parvenir par lettre recommandée avec A.R. Selon la date de votre annulation, il vous sera appliqué les retenues suivantes :

A plus de 60 jours du départ : 5% du montant total du voyage avec un minimum de 50€ par personne.

de 60 à 31 jours : 15 % du montant total du voyage

de 30 à 21 jours : 35 % du montant total du voyage

de 20 à 16 jours : 50 % du montant total du voyage

de 15 à 7 jours : 75 % du montant total du voyage

moins de 7 jours : 100 % du montant total du voyage.



Ice-fall.com

16 rue des Chardons bleus 05120 l'Argentière la Bessée

Tel: 33 (0)6 51 30 51 21

info@ice-fall.com

www.ice-fall.com



Welcome to Pérou

En plus des frais prévus par notre barème, les réservations fermes de **bateau** ou de **billets d'avion** émis à l'avance, que ce soit à la demande du participant ou en raison de la politique des compagnies aériennes, vous seront facturées, quelque soit la date d'annulation, déduit des taxes aériennes ou portuaires remboursables. Dans ce cas les frais d'annulation ne sont pas calculés sur le prix total du voyage, mais uniquement sur le montant hors aérien.

Les montants de l'assurance et de la cotisation annuelle ne sont pas remboursables ainsi que les frais de visa, préacheminement que vous auriez engagés pour votre voyage. Toute interruption volontaire du voyage de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par l'encadrement du séjour, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.

En cas d'impossibilité d'effectuer le séjour, vous pouvez nous proposer une autre personne à la condition qu'elle remplisse les mêmes conditions et que nous n'ayons pas déjà engagé de réservations à votre nom. Vous êtes tenus de nous en informer entre 7 et 15 jours avant le départ par LR ou e-mail avec AR.

De Notre part : si nous devons annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous vous proposerons alors différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées. D'autre part, nos séjours étant soumis à un nombre minimal de participants, si nous devons annuler, vous en seriez informé au plus tard 21 jours avant la date prévue. Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

ASSURANCES :

Nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle pour participer à nos séjours et voyages. De même il est fortement conseillé de posséder une assurance couvrant les frais d'annulation, perte ou vol de bagages – et interruption de voyage. Mais il est obligatoire d'être couvert en assistance rapatriement – secours et recherche pour participer à nos séjours et voyages. Il appartient au participant de vérifier, avant son inscription, les risques pour lesquels il est déjà couvert. Chaque participant a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance (Europ Assistance) auprès d'Ice-Fall.com comprenant 3 options :

Assistance rapatriement – Frais de secours : 2%

Annulation + bagages : 3,5%

Assistance rapatriement – frais de secours + annulation + bagages + interruption de séjour (Multirisque) : 5,5%

Attention l'assurance annulation ne peut être souscrite que le jour de votre inscription.

Extrait de nos contrats d'assurances fournies avec nos fiches techniques. Aucune modification ne sera possible une fois l'assurance souscrite. Si le participant ne désire pas souscrire à notre assurance rapatriement – secours et recherche, nous lui demanderons de nous communiquer une attestation de sa propre assurance précisant le montant maximum de couverture pour les frais d'évacuation.

LITIGES :

Toute réclamation relative au voyage doit être adressée par lettre recommandée ou e-mail avec AR dans un délai d'un mois après la date du retour. A défaut de réponse satisfaisante dans les 60 jours suivant votre courrier, vous pouvez saisir le médiateur du tourisme et du voyage sur le site : www.mtv.travel/

INFORMATIONS LEGALES :

Vous disposez d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles (art.38 et suivant de la loi du 08.01.1978 modifiée).

ICE-FALL.COM

16 rue des Chardons bleus - 05120 l'Argentière la Bessée

Association loi 1901 - Affiliée APRIAM IM73100023 - 73 FRANGIN/Garantie financière - COVEA CAUTION - 72000 LE MANS

Contrat n° 18386

R.C.P Mutuelles du Mans IARD

Police A3.056.234 - 72000 LE MANS - Code APE 9312Z - SIRET : 488 450 040 00024.



Ice-fall.com

16 rue des Chardons bleus 05120 l'Argentière la Bessée

Tel: 33 (0)6 51 30 51 21

info@ice-fall.com

www.ice-fall.com